

Département du Nord Arrondissement de Douai Canton d'Aniche

## **COMMUNE DE DECHY**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECHY

Délibération N° 2024-03-05 BIS

Le QUATORZE MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 08 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SZATNY.

<u>Présents</u>: Mesdames MOUY Estelle, TABAKA Corinne, ROGER Marie-France, PASTORET Monique, DELCOURT Patricia, CAUMONT Sylvie, BEAREZ Corinne.

Messieurs SZATNY Jean-Michel, ZACCARDI Aldo, Monsieur AZEROUAL Lahcen.

Représenté: Monsieur JOOS Bernard (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY).

Absents, excusés: Mesdames: LEVRAY Claudine, WALQUAN Laëtitia,

Messieurs: GUERTIT Abdelaziz, BROCHARD Gérard.

Secrétaire de séance: Mme ROGER Marie-France.

## CONVENTION ENTRE LE C.C.A.S. ET LA COMMUNE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il convient, comme précédemment, de signer une convention avec la Commune concernant la mise à disposition partielle du personnel de la commune de DECHY au CCAS de DECHY, le remboursement des frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, d'affranchissement, d'assurance et de chauffage, pris en charge par le budget principal de la commune, pour l'exercice 2024.

Monsieur le Président informe que les frais de traitement du personnel s'élèvent à 19.540,51 euros.

Il propose que le CCAS rembourse à la Commune, une partie des traitements et des charges des employés communaux travaillant pour le CCAS, sur présentation d'un décompte, ainsi que les frais d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, d'affranchissement, d'assurance concernant le CCAS, comme suit :

Eau : 2.500,00 euros
Gaz /chauffage : 21.500,00 euros
Electricité : 3.800,00 euros
Téléphone : 3.350,00 euros
Affranchissement : 1.800,00 euros
Assurance : 2.200,00 euros

SERVICES	Salaires + charges	Equivalant temps
	Pris en compte	plein/an
RESSOURCES HUMAINES	7 958,50	0,167
COMPTABILITE	22 286,96	0,533
ANIMATEUR ALSH	6 180,82	0,167
CANTINE CENTRE AERE	27 678,54	0,783
SURVEILLANCE CANTINE	- 4 748,14	- 0,133
CTG	- 17 495,61	- 0,500
VENTES TICKETS CANTINE	- 9 584,91	- 0,333
ACCUEIL ETAT CIVIL	- 12 735,65	- 0,416
TOTAL	19 540,51 €	

Il précise qu'en cas de départ ou d'indisponibilité d'un de ces agents, la commune mettra à disposition un autre agent de même qualification.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention en ce sens avec le C.C.A.S., ci-annexée, pour l'année 2024.

DIT que l'une ou l'autre partie pourra mettre fin, unilatéralement, à la convention, en totalité ou en partie, sans indemnité ni contrepartie.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2024-03-05 pour erreur matérielle.

Fait et délibéré en séance Pour extrait conforme, Le Président,

Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 05 Juin 2024

Publié sur le site de la ville le 07 Juin 2024